

Séance du 14 novembre 2019

Salle des fêtes de MONTMOROT

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2019-125

Débat d'orientations budgétaires – Année 2020

- **approuvé** les orientations budgétaires de l'année 2020.

DCC-2019-126

Cité des sports – Plan de financement

- **approuvé** l'étude de faisabilité réalisée par SEDIA et **décidé** le lancement de l'opération,
- **sollicité** la Ville de Lons-le-Saunier pour la mise à disposition du terrain des Rochettes et **décidé**

le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre,

- **approuvé** le plan de financement,
- **sollicité** l'Etat, la Région, le Département pour l'attribution de subventions et la Ville de Lons-le-Saunier pour le versement d'un fonds de concours,
- **dit** que cette opération fera l'objet d'une AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement.

DCC-2019-127

Projet d'acquisition de locaux techniques pour la future régie des eaux

- **validé** le choix d'installer la future régie des eaux sur la parcelle cadastrée AO 486 sur la Commune de Montmorot,
- **décidé** de louer les locaux pour une durée de 3 ans au montant de 2 500 par mois, à condition que le propriétaire s'engage sur une vente au terme des 3 années au montant de 300 000 €,
- **décidé** l'acquisition à M.GAGNEUR de la totalité du bien immobilier au terme des 3 années de location,
- **précisé** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor,
- **chargé** le notaire de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération et de rédiger l'acte authentique,
- **autorisé** M. le Président à acquérir lesdits biens immobiliers aux charges et conditions susvisées

et en conséquence, à signer l'acte authentique.

DCC-2019-128

Préemption des parcelles AE 18 et 19 – ZAC de Messia-sur-Sorne

- **décidé** de mettre en œuvre le droit de préemption urbain pour l'acquisition de la parcelle AE 19,
- **décidé** d'acquérir au prix de 159 542,80 € la parcelle AE 19 sur la Commune de Messia-sur-Sorne,
- **dit** que la vente devra être régularisée dans les 3 mois et un paiement dans les 6 mois, conformément aux articles R 213-12 et L213-14 di Code de l'urbanisme,
- **dit** que cette transaction ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor.

DCC-2019-129

Fusion/Absorption AKTYA/EXPANSION 39

- **validé** la proposition d'AKTYA qui consiste en une fusion absorption d'EXPANSION 39 avec AKTYA, après acquisition des parts du Conseil Départemental du Jura par AKTYA,
- **décidé** de souscrire à l'augmentation de capital d'AKTYA à hauteur de 350 000 € et dit que cette souscription sera répartie sur 3 exercices (2020, 2021 et 2022).

DCC-2019-130

Evolution du tableau des emplois

- **décidé** la modification et les créations d'emplois.

DCC-2019-131

Admission en non valeur des produits irrécouvrables – Budget Principal

- **décidé** l'admission en non valeur, au titre des exercices 2016 à 2019, des produits irrécouvrables pour 494,00 € pour le Budget Principal.

DCC-2019-132

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- **pris acte** du rapport d'évaluation des charges transférées.

DCC-2019-133

Indemnité de conseil et d'assistance allouée à M. le Comptable Public pour 2019

- **décidé** le versement d'une indemnité de conseil et d'assistance à M. le Comptable Public et arrêté le montant de l'indemnité pour 2019, à 1 417,99 €, soit un taux de 50 % du montant maximum de l'indemnité.

DCC-2019-134

Admission en non valeur des produits irrécouvrables – Budget Assainissement

- **décidé** l'admission en non valeur, au titre des exercices 2016 à 2019, des produits irrécouvrables pour 103,00 € pour le Budget Assainissement.

DCC-2019-135

Budget Assainissement – Décision modificative n° 2 pour le financement de la renégociation du prêt

- **adopté** la décision modificative n° 2 du budget annexe Assainissement.

DCC-2019-136

Délégation de Service Public des transports publics – Rapport d'activité 2019-2020

- **pris acte** du rapport d'activité « Tallis » pour l'exercice 2019 et précisé que ce rapport est mis à la disposition du public au siège d'ECLA et dans les mairies des communes membres, conformément à l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCC-2019-137
Voie verte en fond de Vallière

- **validé** la proposition de réalisation de la voie douce en fond de Vallière et **approuvé** son plan de financement,
- **sollicité** des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département du Jura au titre de la DST,
- **dit** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.

DCC-2019-138
**Motion proposée à l'issue de la 30^{ème} convention nationale
des intercommunalités de France**

- **adopté** la motion proposée et chargé M. le Président de transmettre la délibération à Mme GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, à M. LECORNU, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, à Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Jura et à M. le Président de l'ADCF.

Lons-le-Saunier, le 18 novembre 2019
Pour affichage

Le Président,

Patrick ELVEZI